

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/04/2021

DELIBERATIONS :

- 2021_025 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : MAÇONNERIE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux de maçonnerie avec l'entreprise CAZY-GUILLAUME en plus-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de 6 375.26 €uros HT, soit 7 650.31 €uros TTC.

Le montant de la mission augmentée de la modification se trouve porté à la somme de 119 317.14 €uros HT soit 143 180.57 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- 2021_026 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : CHARPENTE COUVERTURE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux de charpente couverture avec l'entreprise VALIBUS en moins-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de - 922.81 €uros HT, soit - 1107.37 €uros TTC.

Le montant de la mission diminuée de la modification se trouve porté à la somme de 58 053.92 €uros HT soit 69 664.70 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- **2021_027 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : MENUISERIE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux de menuiserie avec l'entreprise CONCEPT MENUISERIE en plus-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de 2 823.55 €uros HT, soit 3 388.26 €uros TTC.

Le montant de la mission augmentée de la modification se trouve porté à la somme de 101 304.43 €uros HT soit 121 565.32 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- **2021_028 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : PLÂTRERIE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux de plâtrerie avec l'entreprise POITOU en plus-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de 2 728.66 €uros HT, soit 3 274.39 €uros TTC.

Le montant de la mission augmentée de la modification se trouve porté à la somme de 32 443.38 €uros HT soit 38 932.06 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- **2021_029 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : PEINTURE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux en peinture avec l'entreprise SPB en moins-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de - 1 889.56 €uros HT, soit - 2 267.47 €uros TTC.

Le montant de la mission diminuée de la modification se trouve porté à la somme de 23 167.47 €uros HT soit 27 800.96 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- 2021_030 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : REVETEMENT DE SOL :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux en revêtement de sol avec l'entreprise MAGALHAES en moins-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de - 218.76 €uros HT, soit - 262.51 €uros TTC.

Le montant de la mission diminuée de la modification se trouve porté à la somme de 15 003.32 €uros HT soit 18 003.98 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- 2021_031 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : ELECTRICITE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux électriques avec l'entreprise LUMENS en moins-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de - 470.00 €uros HT, soit - 564.00 €uros TTC.

Le montant de la mission diminuée de la modification se trouve porté à la somme de 42 059.00 €uros HT soit 50 470.80 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- 2021_032 : AVENANT TRAVAUX DE LA MAIRIE : PLOMBERIE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présente modification a pour objet la réalisation de travaux de plomberie avec l'entreprise SBP en plus-value à la demande du maître d'ouvrage.

Le montant prévisionnel de l'avenant est de 990.90 €uros HT, soit 1 199.88 €uros TTC.

Le montant de la mission augmentée de la modification se trouve porté à la somme de 23 764.03 €uros HT soit 28 516.84 €uros TTC.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE l'avenant présenté ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente modification du marché et tous documents à intervenir s'y rapportant.

- 2021_033 : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE MADAME PRIEUR PAR LA COMMUNE :

La parcelle A 2009 correspondant au Lieu-dit "Saint Malo".

Sa contenance est de 36 m².

Il est proposé son acquisition pour l'euro symbolique au propriétaire Madame PRIEUR qui a accepté de le vendre.

La municipalité prendra en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal accepte cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes.

- 2021_034 : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE MONSIEUR RAT PAR LA COMMUNE :

La parcelle A 2011 correspondant au Lieu-dit "Saint Malo".

Sa contenance est de 22 m².

Il est proposé son acquisition pour l'euro symbolique au propriétaire Monsieur RAT qui a accepté de le vendre.

La municipalité prendra en charge les frais de notaire.

Le Conseil Municipal accepte cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférentes.

- 2021_035 : ACQUISITION DE LA PARCELLE N°A 1673 PAR MONSIEUR SOETAERT RUE DU PEINTRE :

Monsieur SOETAERT souhaite acheter le terrain de la commune situé rue du Peintre, référence cadastrale A 1673 d'une surface de 154 m² au prix de vente de l'euro symbolique.

Il demande par courrier si la Commune accepte de vendre ce bien.

Le Conseil Municipal décide de sursoir cette proposition en juin.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- L'organisation des élections Départementales et Régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

- Les difficultés rencontrées sur la gestion du personnel actuellement. Un poste non pourvu suite au décès d'Aïcha GAUTHIER, une personne en accident de service pour un mois, ce qui impose quelques fois la fermeture de la Mairie pour assurer la désinfection entre les deux services repas à la cantine.

- Mme LANDRY Odile indique qu'un rendez-vous avec l'entreprise Hubert et Fils va avoir lieu pour l'installation des jeux de la Pommelière mardi 4 mai à 9h00.

Elle informe également qu'elle a pris contact avec trois personnes pour l'élagage de haies débordantes sur le domaine public.

- Mr HOUZE Fabien informe le conseil municipal qu'il a vu avec le vice-président de la Communauté de Communes pour la mutualisation d'achat de jeux.

Il signale également qu'au titre des "Voisins Vigilants", qu'une attention particulière doit être portée à un véhicule avec trois personnes à bord.

Il indique que l'ouverture des portes de la Maison du Tourisme va avoir lieu le 22 août 2021 à 10h00.

- Mr HOFMAN Emmanuel fait un compte-rendu sur l'avancée du projet de jardin participatif :

* Défrichage réalisé.

* Mise en forme du terrain, division en quatre parcelles.

* Visite avec Mme NEWINGTON pour la formation d'un groupe de travail auprès des enseignants.

* Mise en place de broyats pour éviter la repousse de mauvaises herbes.

* Terrain exploitable en septembre 2021.

Mr HOFMAN Emmanuel informe qu'une première réunion a eu lieu pour les échos d'Auzouer. Le choix des articles à paraître a été distribué :

* Travaux de la Mairie

* Arrivée du véhicule d'exploitation

* Avancement de la fibre optique

* Lettre du bureau TACT pour le projet agrivoltaïque.

Une information est donnée sur le dossier ENEDIS qui nous accorde une indemnisation sur la non production électrique des panneaux photovoltaïques de l'école dû au mauvais raccordement des onduleurs lors du remplacement du compteur Linky qui s'élève à 3 800.00 €.

- Mr PAPIN Pierre demande si une journée nature prévue est toujours d'actualité. Réponse lui est faite et dit que oui une fois que la pandémie le permettra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et le prochain Conseil Municipal est fixé au 03 juin 2021 à 20h00.